



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 13 décembre 2022 à 18 heures 30

DELIBERATION N° 22-2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 029-262901598-20221213-D_22_2022-DE

Date de convocation : 7 décembre 2022
Vice-Présidente : Mme Laurence Méar
Secrétaire de séance : Mme Marie France Ropars

Membres en exercice : 13
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le mardi 13 décembre 2022 à 18 heures 30, sous la Vice-Présidence de Mme Laurence Méar.

Etaient présents :

Mme Laurence Méar, M François Roué, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, M Yves Abiven, Mme Marie-France Ropars, Mme Magali Roué.

Absents excusés ayant donné procuration :

M Eric Le Bour a donné pouvoir à M Yves Abiven,
Mme Evelyne André a donné pouvoir à Mme Geneviève Sabathé,
Mme Mireille Guillou a donné pouvoir à Mme Claudie Péron.

Subventions au titre de l'année 2022.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner les demandes de subventions des associations Handisport Club Léonard et ADMR.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Ne souhaite pas accéder à la demande de l'ADMR.
- Attribue à l'unanimité le versement d'une subvention à l'association Handisport club Léonard pour un montant de 100,00€.

La secrétaire de séance,
Marie France Ropars

La Vice-Présidente,
Laurence Méar.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le : 22/12/2022